

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 24-403-1930 rendant applicable l'arrête du 1er février 1930, portant ouverture dans Les écritures du trésorier-payeur d'un Compte courant sous la rubrique « Création de centres agricoles dans la colonie, soi compte d'opérations ».

n° 24-403-1930

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
18 juin 1930

Numéro JO  
n° 403 du 30/06/1930

Date du numéro  
30 juin 1930

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances , chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 68 du 1er février 1930, portant ouverture dans Les écritures du trésorier-payeur d'un compte courant sous la rubrique « Création de centres agricoles dans la colonie, son compte d'opérations »

**Vu** la dépêche du Ministre des colonies n° 1000, du 17 mai 1930,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est rendu applicable, dans la colonie l'arrête susvisé n° 68, du 1er février 1930, portant ouverture dans les écritures du trésorier-payeur d'un compte courant sous la rubrique « Création de centres agricoles dans la colonie, son compte d'opérations » ; Art.2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**CHAPON- BAISSAC.**